

Délibération n° 25-140***CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du :**

27 octobre 2025

Secrétaire de séance :

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre à 10 heures le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme WIART Virginie, en suite de la convocation en date du 20 octobre 2025.

Objet de la délibération

Personnel – Crédation d'un poste d'agent social principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'avancement de grade au 1^{er} novembre 2025.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 11

Effectif votant : 12

Etaient Présent(s) :

Mme Virginie WIART, Madame Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Etaient absent(s), excusé(s), représenté(s) :

Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Monsieur Marc DERASSE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Brigitte BRACQ, Mme Florence NOCHELSKI donne procuration à Mme CARDON.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des effectifs,

La Vice-Présidente Déléguée propose à l'assemblée :

- la **création** d'un emploi d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

D'adopter la création d'un emploi d'agent social principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2025,
De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois,
sont inscrits au Budget Principal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de
la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente déléguée,

Mme WIART Virginie.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

